



Casque Celte
4^{ème} S. av. J.C.

MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021
Convocation du 8 novembre 2021

Étaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Mmes HENCHOZ Sandrine, MORALIA Maud, PAILLOT Blandine PERONNE Christine,
MM. BENITO Raymond, GOURSSAUD Dimitri, HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre,
PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, ZANDVLIET Philippe

Absentes excusées :

Mme CAPPÉ Adeline a donné procuration à M. GOURSSAUD Dimitri,
Mmes MOREL Corinne, PORTIER Morgane,

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

La séance est ouverte à 20 heures 30.

LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 8 octobre 2021 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE : 12	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

1-GESTION DU PERSONNEL « adhésion convention de service, santé, hygiène et sécurité au travail » du CDG16

Lors du conseil du 8 octobre, les élus ont souhaité un complément d'informations notamment sur la proposition n°4-Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes.

Le maire rappelle les grandes lignes de cette convention et apporte la précision suivante sur le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Pour la plateforme de signalement, les agents disposeront d'un flyer sur lequel sera mentionné les coordonnées du site du CDG. Un onglet spécifique sera prévu pour

tous les signalements. Ceux-ci seront pris en charge par un intervenant externe qui ensuite interviendra sur les différents dossiers et auprès de la commune.

Le coût de l'adhésion pour 2021 est de 1 358,53 €.

Présentation du prévisionnel 2022 avec l'ensemble des services de la convention est évalué à 1 290,54 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil :

- décide d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion ;
- décide de souscrire aux services suivants :
 - Médecine du travail
 - Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
 - Conseil en hygiène et sécurité
 - Dispositif de signalement : plateforme + fonction de référent externalisée
- autorise M. le Maire à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » avec le Centre de Gestion de la Charente.

FAVORABLE : 12	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE :
----------------	----------------	---------------

2-GESTION DU PERSONNEL « P.E.C. »

Dans le cadre des contrats Parcours emploi compétences, l'employeur doit proposer des stages à l'agent.

- Benjamin BONNE est sous contrat avec la commune depuis le 1er juin 2021.
- Charlène PALAISE est sous contrat avec la commune depuis le 1er juillet 2021.

L'absence du permis de conduire est un frein à leur évolution professionnelle.

Le maire propose donc dans le cadre du contrat PEC de motiver et de financer le permis de conduire à ses 2 collaborateurs. Coût 1 200 € code et conduite/agent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour financer le permis de conduire à M. Benjamin BONNE et Mme Charlène PALAISE dans le cadre du contrat PEC.

FAVORABLE: 12

ABSTENTION:

DEFAVORABLE:

3-GESTION DU PERSONNEL « dispositif indemnitaire »

Lors de la séance du 27 juillet 2017, les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable pour mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec versement de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA) pour les adjoints administratifs territoriaux et les adjoints des Services Techniques à compter du 1er décembre 2017.

L'article 3 de la délibération stipule les conditions d'attribution et de versement de l'IFSE et du CIA :

- de fixer les attributions individuelles d'IFSE ;
- de convenir que l'IFSE fera l'objet d'un réexamen notamment au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- de fixer les attributions individuelles du CIA ;
- de fixer les règles de versement de l'IFSE et du CIA aux agents absents ;
- de garantir aux agents bénéficiaires le maintien lors de la mise en œuvre du RIFSEEP, des compléments de rémunération.

Après avoir rappelé les termes de cet article, le maire propose à l'assemblée de renouveler l'IFSE et le CIA à compter du 1er décembre 2021 dans les mêmes conditions et termes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler l'IFSE et le CIA à compter du 1er décembre 2021 dans les conditions générales votées lors de la séance du 27 juillet 2017 et de l'article 3 ci-dessus.

FAVORABLE: 12

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

4-GESTION DU PERSONNEL «protection sociale complémentaire »

Le Comité technique réuni le 11 octobre 2021 a examiné notre demande d'avis concernant l'adhésion à la convention protection sociale complémentaire pour les risques et montants de participation financière suivante : prévoyance (choix 1 - 10 €). Les représentants des collectivités d'une part, et les représentants du personnel d'autre part, ont émis, à l'unanimité, un avis favorable à ce dossier.

Suite à cet avis, une délibération doit être prise et transmise au CDG accompagnée de la convention d'adhésion.

Le maire propose de délibérer dans les mêmes termes que lors de la séance du 3 septembre 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour :

- **adhérer** à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec TERRITORIA MUTUELLE, en autorisant M. le maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- **fixer** la participation de la collectivité à un montant unitaire mensuel brut de 10 €/agent, proratisé sur la base de 35 h/semaine, sans toutefois dépasser le montant de la prime mensuelle d'assurance. La participation sera revalorisée après une nouvelle délibération ;
- **retenir** l'assiette de garanties pour l'ensemble des agents adhérents au contrat, le choix 1, la collectivité choisit de ne pas assurer le régime indemnitaire ;
- **inscrire** au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion.

FAVORABLE: 12

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE:

5- CALITOM

Par délibération en date du 15 novembre 2007 CALITOM, a décidé d'instaurer, à compter du 1er juillet 2008, la redevance spéciale pour assurer le financement du service offert en matière de collecte et de traitement aux producteurs de déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

● **Présentation de la facturation « blanche » pour 2021** : coût 6 439 €

● **Proposition d'organisation pour 2022** : coût 1 583 €

- conteneurs enlevés au stade et aux cimetières ;
- conteneurs conservés à l'atelier communal, à l'école et à la salle polyvalente.

À l'école et à la salle des fêtes, le maire propose de majorer les tarifs afin d'amortir le coût de cette redevance spéciale.

● Présentation de la proposition tarifaire pour 2022 par le maire.

Le calendrier de déploiement est le suivant :

- Année blanche en 2021 ;
- 1/3 du montant de la facture sera appelé en 2022 ;
- 2/3 en 2023 ;
- la totalité en 2024.

Suite à ce calendrier, la récupération proposée est la suivante:

	Montant	Taxe	2022	2023	2024
Salle polyvalente	467,95 €	10,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
Ecole	647,93 €	0,10 €	0,05 €	0,00 €	0,05 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour majorer les tarifs afin d'amortir le coût de la redevance spéciale CALITOM, et applicables à partir de 2022 sur les tarifs de la cantine scolaire et de la location de la salle des fêtes et du gîte de manière progressive sur 3 ans comme présenté ci-dessus.

FAVORABLE: 12

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE:

6-LA BROUSSE « aménagement de la place du Bouilleur de cru »

Présentation par le maire de l'estimatif pour l'aménagement de la place.

Le dispositif présenté par le CAUE aura pour effet de diminuer la vitesse des véhicules traversant la zone d'agglomération permettant aussi une mise en sécurité des habitants et des piétons évoluant dans ce périmètre.

Dans ce projet sont compris la requalification du carrefour entre la RD175 et la rue des Perrats, l'embellissement du carrefour, la gestion des eaux pluviales, le mobilier urbain, la signalisation et les plantations.

L'abribus sera conservé pour le transformer en boîte à livres.

ESTIMATION DES TRAVAUX	11 655 €
ESTIMATION DES PRESTATIONS DE SERVICE	550 €
ESTIMATION HONORAIRES	2 625 €
TOTAL HT	14 830 €
TOTAL TTC dont TVA 20% = 2 966 €	17 796 €

FINANCEMENT	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	RECETTES HT	RECETTES TTC
Travaux	14 830 €	17 796 €		
Subvention Département 25%			3 708 €	3 708 €
FCTVA 16,404%			2 919 €	2 919 €
Reste à charge commune			8 203 €	11 169 €
			14 830 €	17 796 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal renouvellent leur intérêt pour ce projet. Le choix de la version est remis au prochain conseil.

FAVORABLE: 12

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

7-REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

Le Maire propose au Conseil municipal d'examiner la redevance.

Pour le fonctionnement de ce service la commune a recours à deux organismes :

- Charentes-eaux pour la gestion et le contrôle des deux lagunes
- SAUR pour l'entretien et la surveillance du réseau

CHARENTE-EAUX	2019	2020	2021
	1 135,00 €	1 460,00 €	1 460,00 €

SAUR	2019	2020	2021
Entretien & surveillance	4 960,00 €	5 040,00 €	5 234,00 €
Facturation	1 490,00 €	1 413,00 €	1 433,00 €

Évolution des tarifs :

Tarif 2020 : forfait à 41,00 € et prix du consommé 2,00 € dans la limite de 100 M³.

Tarif 2021 : forfait à 42,00 € et prix du M₃ consommé 2,10 € dans la limite de 100 M³.

À noter que nous avons reçu un courrier de l'Agence de l'eau qui, après avoir baissé la prime d'épuration de 40% en 2020, envisage de la supprimer !

Le maire propose de passer le prix du M³ consommé à 2,15 € dans la limite de 100 M³ pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour passer le prix du M³ consommé à 2,15 € dans la limite de 100 M³ pour l'année 2022.

FAVORABLE: 12

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

8-FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Présentation des devis :

- Pose et dépose des guirlandes (devis, organisation....)

M. Dimitri GOURSSAUD, gérant de la SARL GCCM16, est invité à quitter la séance.

L'an dernier la pose et la dépose des guirlandes par ALLEZ & CIE sont revenues à 3 348,00 €.

Un devis est proposé par SARL GCCM16 pour un montant de 2 436 € .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis SARL GCCM16 pour un montant de 2 436 €.

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

Retour en séance de M. Dimitri GOURSSAUD.

- Cadeau aux aînés (devis, organisation....)
- Sapins de Noël (école, bibliothèque)

● Autorisation vente de sapins place du Pont :

Nous sommes sollicités par une entreprise d'exploitant forestier locale (EIRL M&J) qui souhaite installer un stand pour effectuer de la vente de sapins de Noël sur la place du pont d'Agris les :

- samedi 4 et dimanche 5 décembre
- samedi 11 et dimanche 12 décembre
- samedi 18 et dimanche 19 décembre

de 13 h à 17 h.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour autoriser l'entreprise d'exploitant forestier locale EIRL M&J à s'installer sur la place du Pont aux jours et heures indiqués ci-dessus.

FAVORABLE: 12

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

Une convention d'occupation du domaine public sera signée. À cette occasion, les membres du Conseil municipal confirment le prix de la redevance pour l'occupation du domaine public soit 2 € par jour mis à disposition.

FAVORABLE: 12

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

9-DEVIS

● Achat d'un sécateur d'élagage

En raison de la longueur de haies à entretenir et particulièrement le long de RD très fréquentées (traverse du Pont et de La Grange) cet investissement permettrait :

- de sécuriser le travail des agents communaux,
- de soulager physiquement les agents communaux,
- de gagner un temps non négligeable.

3 devis ont été demandés :

- BL PRO 10 200 € TTC
- DUCOURET 13 440 € TTC
- LANAUD 15 500 € TTC

Les conseillers s'interrogent pour la maintenance de ce matériel et demandent un complément d'information. La décision d'achat est reportée au conseil de décembre.

9-INFORMATIONS

● **TRAVERSE DU PONT D'AGRIS**

- Nous sommes dans l'attente du devis Ets GUILLEBAUD pour le remplacement des barrières de sécurité.

- Devis Ets ARSICAUD pour l'aménagement d'un terrain de pétanque, terrain et cheminement 4 320 € TTC au square Guy Cyclope.

- La pose d'un abribus est validé par LA REGION et VRIET au square Guy Cyclope.

● **MISE EN PERIL ORDINAIRE** « B. BAJOR » : Le 31/10/2021, M. Bajor a appelé le maire pour l'informer qu'il était en possession des devis du couvreur et du plombier. Il est dans l'attente du devis du menuisier.

● **LE MONAC « RD 390 comptage » :**

Les résultats des comptages effectués en janvier 2021 au lieu-dit Le Monat sur la RD 390 n'ont pas fait ressortir de vitesses excessives.

Un courriel a été adressé à M. Bouchet de l'ADA La Rochefoucauld pour lui demander d'envisager la pose de panneaux limite de vitesse à 70 km/h et un panneau avec le nom du lieu-dit.

● **Suivi du C.A. 2021** au 29 octobre

● **COLLECTIF DES RIVERAINS DE LA TARDOIRE AU PONT**

Le SyBTB a nettoyé les abords du bras de décharge de la Tardoire au Pont pour permettre à Arsicaud le curage du lit. Le coût est pris en charge par le syndicat.

Le devis d'Arsicaud est de 7 524 € TTC pour cette opération à la charge de la commune. Travaux effectués la semaine dernière.

L'ADA prend en charge le nettoyage en aval du pont.

● **T.S.R.**

Le mercredi 20 octobre 2021, nous avons procédé à la réunion d'enclenchement de l'expertise. Cette réunion s'est déroulée à la mairie, en présence de toutes les parties, préalablement convoquées par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 15 octobre 2021.

Le maire porte à la connaissance du Conseil, la note adressée par l'expert M. Philippe Lefebvre.

● **STADE DE FOOT**

En début de semaine 43, le stade a été coupé partiellement d'électricité. CONFORT ELEC16 est intervenue pour mettre en sécurité et rétablir le courant à minima.

ALLEZ est intervenu pour localiser la panne située entre le coffret EDF et le 1er poteau sur le chemin qui mène au tennis. Sur 2 mètres environ, le câble d'alimentation est enterré et n'a pas été mis dans une gaine. Avec le temps, les racines ont fait leur œuvre. Le câble a été sectionné.

10-QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers ont demandé à ce que l'éclairage public soit éteint à 22 heures.

La séance est levée à 22 heures 30.

Prochain conseil le vendredi 10 décembre 2021